



# *l'écho de l'Argentonne*

bulletin communal de Rioux-Martin – janvier 2009

## **Le mot du maire**

*Je souhaite, en ce début d'année, vous faire part de tous mes vœux de santé, bonheur et prospérité.*

*L'année 2008 s'est terminée dans la dégringolade d'un monde virtuel qui avait perdu le sens des réalités et l'année 2009 s'annonce également riche en nouveaux événements.*

*Nous concernant, nous ne manquerons pas de vous informer des nouveautés qui pourraient être mises en place.*

*Parmi celles-ci, une qui nous interpelle plus particulièrement : l'adhésion de notre commune à une intercommunalité ?*

*Il faut nous y préparer ! Mais que cela se fasse à une grande échelle communautaire, cohérente, permettant de se doter d'équipements communs et de mutualiser les coûts de fonctionnement qui en découlent ; d'aménager en toute logique notre territoire à l'échelon local, sans pour autant abandonner notre identité communale.*

*Dans l'immédiat, les propositions qui nous sont faites ne paraissent pas correspondre à cet idéal. C'est pourquoi nous souhaitons une grande concertation avec des partenaires ayant la volonté de parvenir à un résultat conforme à l'esprit démocratique.*

**Denis Giorgessi**

# Nouvelle équipe municipale

À la suite des élections municipales de mars 2008, voici la composition de la nouvelle équipe et la responsabilité de chacun :

**Denis GIORGESSI**, maire ; **Gaël PANNETIER**, 1<sup>er</sup> adjoint ;  
**Bruno DEMPTOS**, 2<sup>e</sup> adjoint ; **Marie-Claire MAIS**, 3<sup>e</sup> adjoint ;  
**Timothée CONDEMINE**, conseiller ; **Étienne NAU**, conseiller ;  
**Fabien COMTE**, conseiller ; **Franck TEVENIN**, conseiller ;  
**Laurent ANTOINE**, conseiller ; **Sarah BERNARD**, conseillère ;  
**Joëlle MERCADE**, conseillère

<b>Commission Impôts directs</b>	Denis GIORGESSI Gaël PANNETIER Bruno DEMPTOS Marie-Claire MAIS Timothée CONDEMINE Etienne NAU Fabien COMTE Franck TEVENIN Laurent ANTOINE Sarah BERNARD Joëlle MERCADE Pierre BARLAAM	Titulaires	
	Jacky BOUDEAU Adrien CHADEFAUD Maurice BERNARD Claude FOURRAGNON J.-François GENDREAU Roger LECOCQ Jean-Paul MAIS Marc ROUX Claude ROCHER Jacques VESSIERE Jean-Michel TEVENIN Jean VRILLAUD		Suppléants

## COMMISSIONS COMMUNALES

<b>Commission adjudication</b> (Appel d'offres)	Fabien COMTE Bruno DEMPTOS Gaël PANNETIER Laurent ANTOINE Joëlle MERCADE Franck TEVENIN	Titulaire Titulaire Titulaire Suppléant Suppléant
<b>Centre Communal d'Action Sociale – CCAS</b>	Sarah BERNARD Bruno DEMPTOS Marie-Claire MAIS Joëlle MERCADE Colette BARLAAM M.-A. CARPENTIER Jane LITTLE Yvette MILHAC	Membres du conseil  Membres hors conseil
<b>Commission Voirie</b>	Adrien CHADEFAUD Fabien COMTE Jean-Claude MOREAU Gaël PANNETIER Denis RIGOU François TRAPATEAU	
<b>Commission bâtiments communaux</b>	Laurent ANTOINE Sarah BERNARD Fabien COMTE Timothée CONDEMINE Bruno DEMPTOS Gaël PANNETIER Franck TEVENIN	
<b>Commission Finances</b>	Conseil municipal au complet	
<b>Commission chargée de la révision de la liste électorale</b> <b>Chambre des métiers</b>	Timothée CONDEMINE Franck TEVENIN	
<b>Correspondant Défense</b>	Laurent ANTOINE	
<b>Commission Environnement</b>	M.-A. CARPENTIER Bruno DEMPTOS Marleen LINTHOUT Jane LITTLE Marie-Claire MAIS Joëlle MERCADE Gaël PANNETIER Etienne NAU Denis RIGOU	
<b>Conseil Architecture Urbanisme et Environnement – CAUE</b>	Le conseil au complet	

## COMMISSION INTERCOMMUNALES

<b>Pays Sud Charente</b>	Gaël PANNETIER Marleen LINTHOUT	Titulaire Suppléant
<b>Font des Abîmes</b> (Eau potable)	Denis GIORGESSI Timothée CONDEMINE	Titulaire Titulaire
<b>Section Intercommunal d'Énergie</b> <b>Chalais-Aubeterre</b>	Etienne NAU Bruno DEMPTOS	Titulaire Titulaire
<b>Syndicat d'électrification</b> <b>Chalais-Aubeterre</b>	Denis GIORGESSI Bruno DEMPTOS Etienne NAU Laurent ANTOINE	Titulaire Titulaire Suppléant Suppléant
<b>SIAH Bassin de la Tude</b>	Joël BONIFACE Adrien CHADEFAUD Étienne NAU	Titulaire Titulaire Suppléant
<b>SILFA</b>	Jean-Claude MOREAU	Titulaire
<b>Écoles</b>	Etienne NAU Sarah BERNARD Timothée CONDEMINE Laurent ANTOINE	Titulaire Titulaire Suppléant Suppléant

## REPRÉSENTANTS AUPRÈS DES ASSOCIATIONS

<b>Pass Sud Charente</b>	Marie-France LONGAUD Marie-Claire MAIS
<b>Atrait</b>	Sarah BERNARD
<b>ASA des Belettes</b>	Franck TEVENIN

# Situation financière

Fiscalité pesant sur les habitants du fait de la commune et de ses regroupements.  
Voici les différents taux d'imposition et leurs produits.

## Tableau comparatif des taux d'imposition communaux des quatre taxes directes locales

### Les taux des impositions

	Taux d'imposition en pourcentage par habitant de la catégorie démographique			
	Communal	Départemental	Régional	National
Taxe sur les prop. foncières bâties	13,30	16,27	15,66	14,04
Taxe sur les prop. foncières non bâties	34,18	44,36	44,39	36,04
Taxe d'habitation	8,05	7,80	10,11	9,34
Taxe professionnelle	9,57	8,54	11,00	10,35

### Les produits des impositions et l'effort fiscal (produit)

	Montant (en €)	Montant par habitant pour la catégorie démographique			
		Communal	Départemental	Régional	National
Taxe sur les prop. foncières bâties	15 316	69	86	79	89
Taxe sur les prop. foncières non bâties	10 155	46	68	73	60
Taxe d'habitation	12 037	54	56	73	77
Taxe professionnelle	6 817	31	70	66	97
Effort fiscal (produits)	63 028	284	318	326	321

**Rappel:** la situation financière de la commune est consultable en mairie ou sur le site internet.

## Vie de la commune

### RECENSEMENT DE LA POPULATION

Toute la population vivant à Rioux-Martin sera recensée entre le 15 janvier et le 14 février 2009

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'INSEE.

Ainsi les informations produites sont plus fiables, plus récentes et permettent ensuite aux élus de mieux adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, d'établissements scolaires, transports publics, etc.).

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants.

#### ❖ À quoi sert le recensement ?

Le recensement permet de mieux connaître la population résidant en France.



Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques (âge, profession exercée, conditions de logement, mode de transport, déplacements quotidiens, etc.).

Les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (crèches, hôpitaux, établissements scolaires, équipements sportifs...).

#### ❖ Comment l'enquête est-elle réalisée ?

À partir du jeudi 15 janvier 2009 vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. À Rioux-Martin, Maïté Condemine et Géraldine Nadaud, secrétaires de mairie, sont chargées d'assurer cette mission. Elles seront identifiables grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent leur photographie et la signature du maire. L'agent recenseur vous remettra en main propre les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement à votre mairie ou à la Direction régionale de l'INSEE.

Les questionnaires doivent être remis aux agents recenseurs ou retournés à la mairie ou à l'INSEE au plus tard le 14 février 2009.

**Participer au recensement est un acte civique.**

**Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation.**

Enfin, toutes vos réponses sont absolument confidentielles. Elles sont ensuite transmises à l'INSEE et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

## **S**ERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Timothée Condemine, technicien SPANC et employé de la commune de Rioux-Martin, a terminé son contrat le 28 février 2008. Il avait en charge les missions suivantes : vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages ainsi que la vérification périodique de leur bon fonctionnement et facultativement leur entretien.

Par délibération du 13 février 2008, une solution temporaire pour les contrôles de conception et de réception a été prise en attendant une décision du nouveau conseil municipal quant au devenir du SPANC. Le remplacement temporaire du technicien SPANC est alors assuré par un élu de la commune : M. Denis Giorgessi, maire et entrepreneur, ayant des connaissances dans le bâtiment. Cette solution n'étant que temporaire, une solution définitive a dû être trouvée.

Une convention a été rédigée conjointement entre la commune de Rioux-Martin, la commune d'Yviers et la Communauté de communes du Pays de Chalais pour le service public d'assainissement non collectif.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités et les conditions du contrôle technique des systèmes d'assainissement non collectif sur les communes de Rioux-Martin et d'Yviers par le service Assainissement non collectif de la Communauté de communes du Pays de Chalais, ainsi que le montant de la participation financière alloué par les communes de Rioux-Martin et d'Yviers.

Les communes de Rioux-Martin et d'Yviers garderont la gestion administrative du service (avis de passage, facture, gestion des dossiers...) et la technicienne SPANC de la Communauté de communes du Pays de Chalais s'occupera de toute la partie technique.

Cette convention a été présentée par le service assainissement de la Communauté de communes du Pays de Chalais le 8 octobre 2008 aux élus de Rioux-Martin et d'Yviers, en présence de Mme Laure Dubourg, technicienne assainissement du Conseil général. Elle a été validée par les élus de Rioux-Martin le 23 octobre 2008.

Elle a été signée par les trois collectivités le vendredi 5 décembre 2008.

**Une réunion publique se déroulera  
le mardi 27 janvier 2009, à 18 h 30,  
à la salle des fêtes de Rioux-Martin.**

**Tous les habitants sont invités. Cette réunion, organisée conjointement entre la commune de Rioux-Martin et le service assainissement de la Communauté de communes aura pour but de vous expliquer les modalités de fonctionnement de la convention, ainsi que de vous présenter Mlle Betty Moreau, technicienne chargée d'effectuer les contrôles.**

Les contrôles 2009 débuteront début février. Les maisons classées « en zonage collectif », c'est-à-dire le Bourg et chez Bariot, seront prioritairement contrôlées dans le cadre d'une réflexion sur la pertinence de ce projet.

## **N** OUVÉAU CIMETIÈRE PAYSAGER : PROJET PRÉVU COURANT 2009

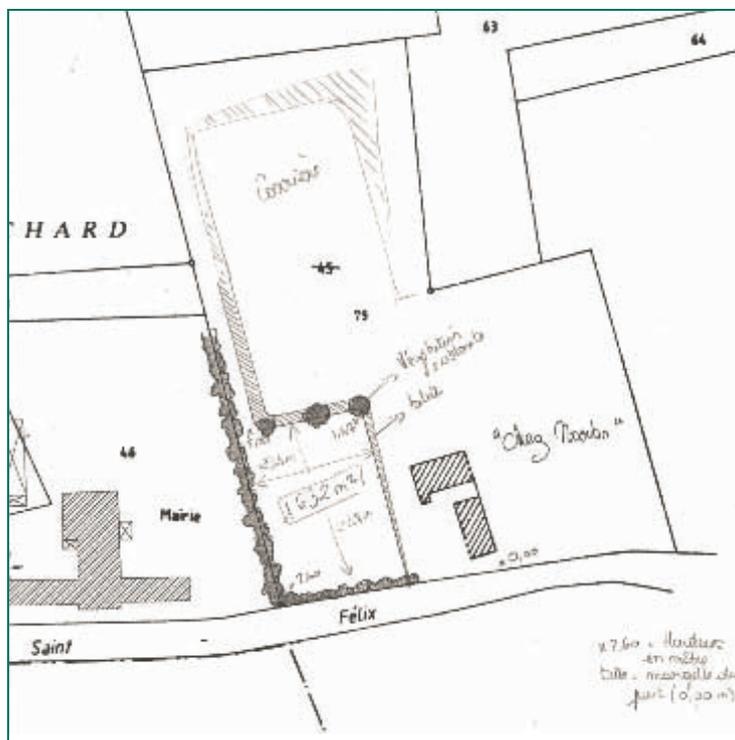
Il ne reste que très peu de place dans le cimetière de Rioux-Martin et vu l'emplacement de l'actuel cimetière (autour de l'église) une extension n'est pas possible. **La création d'un nouveau cimetière est donc indispensable.**

La création d'un cimetière a été décidée par le conseil municipal depuis 2007.

Dans les communes rurales, les conseils municipaux bénéficient dans tous les cas de la liberté de créer et d'agrandir les cimetières, quelle que soit la distance entre ceux-ci et les habitations.

Selon le Code général des collectivités territoriales (article R. 2223-2), doivent être choisis, de préférence, les terrains les plus élevés et exposés au nord. **Toutefois, les autorités municipales jouissent d'une grande liberté pour choisir le lieu d'implantation du cimetière.**

Le terrain choisi par la municipalité pour la création du nouveau cimetière est une partie de la parcelle WD 79 appartenant à la commune de Rioux-Martin, au lieu dit « Chez Martin », parcelle située dans le bourg de Rioux-Martin, en dessous de la mairie.



En vue de la création du nouveau cimetière de Rioux-Martin, la municipalité a décidé de faire appel à un architecte paysagiste pour sa conception : réalisation des esquisses et du plan définitif.

Ce futur cimetière et son aire de stationnement seront partie intégrante de l'aménagement paysager du bourg, entrepris depuis des années.

Le cimetière paysager sera très végétalisé, en continuité avec les jardins de la Mairie et les sentiers piétonniers bordés d'une haie variée.

La commune souhaite favoriser l'intégration paysagère du cimetière et de son aire de stationnement dans l'environnement : favoriser une ambiance de bocage, type prairie et haies, vers des perspectives sur le village et sur les espaces agricoles.

Situé entre la Mairie et la grange de « Chez Martin », appartenant à la collectivité, le cimetière sera intégré dans le bourg, au même titre que les autres équipements communaux.



### Le cimetière se composera de différents types d'espaces qui auront tous leurs caractéristiques et leurs contraintes :

- Un point de dépôt des déchets, facile d'accès pour l'équipe technique et pour les visiteurs, intégré dans le paysage (petit bâtiment, haies, clôture...) et un point d'eau.
- Un ossuaire (généralement sous le caveau communal).
- Un caveau communal pour les dépôts temporaires.
- L'emplacement des concessions (caveaux et tombes). Dans un cimetière paysager, on favorise les tombes sans dalle avec seulement une stèle au dessus de l'emplacement.
- Un columbarium : espace où sont déposées les urnes (de préférence au niveau du sol).
- Un jardin du souvenir : espace ouvert, généralement engazonné, où sont dispersées les cendres des défunts.

## A GENDA 21 DE RIOUX-MARTIN (LABEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE)

L'Agenda 21 est un projet global et concret, dont l'objectif est de mettre en œuvre progressivement et de manière pérenne le développement durable à l'échelle d'un territoire, d'une commune.

Il est porté par la collectivité et mené en concertation avec ses acteurs au travers d'un comité de pilotage : élus et personnels, habitants, associations, entreprises...

La Charte Agenda 21 « Notre Village Terre d'Avenir » de la commune de Rioux-Martin a été validée par le conseil municipal lors des réunions du 6 novembre 2007 et du 13 février 2008.

Le mercredi 21 novembre 2007, au Palais du Luxembourg, à l'occasion de la deuxième session du Comité de labellisation de l'association nationale Notre Village, Rioux-Martin a reçu le label Agenda 21 « Notre Village Terre d'Avenir ».

La charte de la commune est donc validée, le plan d'action ainsi que les fiches actions qui la composent en sont au stade de la mise en œuvre.

Un calendrier pour la planification sur 3 ans (2008-2009-2010) des 37 actions Agenda 21 a été réalisé par le comité de pilotage en avril 2008.

### Les actions « prioritaires » ont été réalisées cette année :

- Rédaction d'un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants, en français et en anglais,
- Organisation d'un pot d'accueil pour les nouveaux arrivants, en même temps que le repas des Conseillers,
- Amélioration de la sécurité aux entrées de bourg : comptage des véhicules et de leur vitesse aux entrées du bourg, réalisé par la DDE en février 2008
- Amélioration de la sécurité aux virages et carrefours dangereux : recensement et débroussaillage régulier par le chantier d'insertion PASS Sud Charente.



## É GLISE ROMANE DE RIOUX-MARTIN

La commune de Rioux-Martin a depuis de nombreuses années une politique de mise en valeur de ses bâtiments communaux et du petit patrimoine. L'église de la Sainte Trinité a été mise en lumière et son environnement a été aménagé (place, murette, fleurissement...).

Une affiche descriptive ainsi que des livrets explicatifs ont été réalisés et mis à disposition du public dans l'église.

Afin de poursuivre cette **mise en valeur de l'église**, la municipalité a décidé de participer au projet du Pays Sud Charente : la valorisation des églises, avec comme objectif de créer un produit touristique innovant autour de l'art roman.

Le Bureau d'études AVEC (Agence pour la Valorisation des Entreprises Culturelles) de Bordeaux a été missionné par le Pays Sud Charente afin de diagnostiquer les églises des communes souhaitant intégrer cette démarche.

Par la suite des orientations et des propositions seront faites pour la mise en valeur de ces édifices.



## L OCATION DE LA SALLE DES FÊTES DE RIOUX-MARTIN

Des nouveaux tarifs pour la salle des fêtes ont été instaurés par le conseil municipal en 2008.

La location a été scindée en 3 catégories :

- **la location pour les particuliers** (avec une distinction pour les habitants de Rioux-Martin et les autres),
- **la location pour les manifestations des associations** (avec une distinction pour les associations communales et les autres),
- **la mise à disposition gratuite des organismes et associations, pour les réunions d'intérêt collectif** (développement économique, social...).

La salle des fêtes dispose de toute la vaisselle nécessaire. Lors de son prêt, elle sera systématiquement comptabilisée avant et après la location. Toute vaisselle cassée ou perdue devra être remboursée aux prix fixés dans la convention.

Une caution vous sera également demandée lors de la réservation de la salle des fêtes.

Pour tous renseignements contacter l'adjoint responsable de la salle des fêtes, Bruno DEMPTOS, Tel : 05 45 98 15 80 (heures des repas).



	Hab. Rioux-Martin	Hors commune	Association Rioux-Martin	Association hors commune
<b>La journée</b>	60 €	122 €	20 €	50 €
<b>Journée suppl.</b>	39 €	78 €		
<b>Lave vaisselle</b>	30 €	30 €	30 €	30 €
<b>Jetons chauffage</b>	3 € l'unité			

## R ÉHABILITATION DE LA VOIRIE COMMUNALE EN 2009

Un programme de travaux relatif à la réhabilitation de la voirie communale est prévu en 2009 car nous pourrons bénéficier du FDAC (Fonds Départemental d'Aide aux Communes – Conseil général de la Charente).

En septembre 2008, le conseil municipal, avec l'aide de la commission Voirie, a choisi les routes communales à remettre en état prioritairement cette année.

Sont au programme cette année sur une partie de la voirie communale : goudronnage, dérasement des banquettes (bas côtés), busage des fossés...

Les travaux devraient commencer au 2<sup>e</sup> semestre 2009.



## T RAVAUX ACCOMPLIS SUR LA COMMUNE

### PAR LE CHANTIER D'INSERTION PASS SUD CHARENTE EN 2008

L'année 2008 a été marquée par la **rénovation de l'atelier communal en éco-construction**.

Pratique acquise par les salariés de PASS Sud Charente depuis l'année dernière, avec la formation «Eco-construction», lancée par les 4 chantiers d'insertions du Sud Charente et mise en application aux vieux box (derrière la mairie).



L'atelier communal, en face de la mairie, a fait l'objet d'une rénovation complète de ses murs : les planches de bois ont été remplacées par des murs en bois cordé (bûchettes de châtaignier liées à l'aide d'un mortier de chaux, sciure et bois) et par des murs en paille (bottes de paille empilées et recouvertes d'un enduit à la chaux).

L'éco-construction est une technique écologique de construction, qui utilise des matériaux naturels (sable, paille, chaux, sciure, bois...) et locaux. En effet la paille provient d'agriculteurs avoisinants et le bois a été coupé dans les forêts communales.

Un livret expliquant les techniques de l'éco-construction est actuellement en préparation, en collaboration avec le Centre social du Pays de Chalais.

Parallèlement, il y a **les tâches courantes sur la commune**, pour son entretien et sa mise en valeur, réalisées tout au long de l'année.

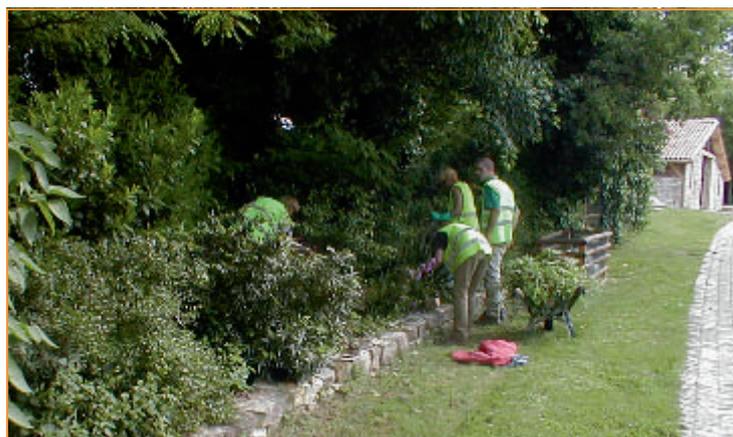
La plus grosse partie de cette tâche est l'entretien des nombreux espaces verts communaux : les jardins de la Mairie, les parkings, le cimetière, la place de l'église, les chemins piétonniers dans le bourg et les chemins de randonnée, les haies...

On y retrouve comme travaux réguliers la tonte des pelouses, le débroussaillage des talus, l'entretien des massifs, la taille des haies...

L'entretien du petit patrimoine est également une tâche importante : restauration et fabrication des bacs poubelles, peinture des bancs publics, lazurage du préau...

À noter enfin la réalisation du bois de chauffage dans les forêts communales, l'entretien de la pinède, le ménage dans les bâtiments communaux et dans l'église, la mise en place des décorations de Noël...

**Soit au total plus de 4 000 heures de travail**, réparties au fil des saisons, pour contribuer à l'embellissement de la commune et au bien-être des habitants.



## **R**epas des conseillers municipaux

Dimanche 6 juillet 2008 les conseillers municipaux de la commune de Rioux-Martin ont convié les électeurs et les nouveaux arrivants à un buffet.

Cent trente personnes ont pu profiter de ce repas, préparé par M. Jean-Michel Bonneau, boucher charcutier à Brossac, habitant depuis peu sur la commune.

Ce repas était l'occasion pour les conseillers de remercier les électeurs et de rencontrer les nouveaux arrivants avec de nombreux anglophones, mais aussi de mélanger l'ancienne et la nouvelle génération d'habitants de la commune.

La municipalité remercie le couple du groupe *Vox Populis*, habitant sur la commune, pour l'animation musicale du repas.

Monsieur le Maire, Denis Giorgessi, a fait connaître sa volonté de rendre la commune de Rioux-Martin plus conviviale, de recréer du lien entre tous les habitants et d'intégrer les nouveaux arrivants. L'accueil de ces nouveaux arrivants est la réalisation concrète d'une action de l'Agenda 21 de la commune (voir p. 5).



## **R**epas des aînés

Dans la salle des fêtes brillante de lumière et de décorations (merci à l'équipe de PASS Sud Charente), près de 75 personnes se sont rassemblées autour du repas annuel offert par la municipalité aux aînés de la commune.

Les conseillers municipaux et employés communaux étaient également conviés pour partager ce repas gastronomique concocté par Mme Joseffe, traiteur au Fouilloux.

Merci également aux chasseurs pour le don d'un chevreuil.

Cette journée de « retrouvailles » toujours très attendue permet la rencontre des générations. Notons la présence remarquée des plus anciens comme Mme Lacoudre, résidant en maison de retraite.



## **A**rbre de Noël

Le père Noël a comme de coutume fait sa tournée le dimanche 14 décembre. Le temps sec et froid a permis son arrivée en calèche et il a proposé à chaque enfant une photo en sa compagnie.

Merci à Géraldine, Ambre et Lisa, de l'association ATRAIT, qui ont prêté leur concours.

Chants de Noël repris en chœur, distribution de cadeaux et apéritif, les enfants ont été gâtés cette année encore.



## PASS SUD CHARENTE

Le chantier d'insertion PASS Sud Charente a été créé en 2003, à l'initiative de 4 partenaires, afin de conduire une action d'insertion sociale et professionnelle en Sud Charente.



Au premier étage de la mairie, l'on trouve le secrétariat de PASS qui est le siège social de l'association. Le vestiaire, dans la cour intérieure, à proximité de la salle des fêtes, est le local des salariés. Ces locaux utilisés par l'association sont loués depuis 6 ans à la commune de Rioux-Martin.

Pour rappel, **les 4 partenaires fondateurs** sont :

❖ La Commune de Rioux-Martin, pour la revitalisation du patrimoine bâti et l'entretien des espaces verts et des bois communaux.

❖ Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Tude (SIAH), qui entretient la rivière de la Tude et ses affluents.

❖ L'ASCAC: Association Sud Charente des Amis du Cheval, organisatrice du Jumping International de Chalais au mois d'août.

❖ L'ATRAIT: association d'initiation et de découverte de l'attelage de loisir à Rioux-Martin.

**Ces 4 partenaires** mettent à disposition leurs savoir-faire techniques et leurs matériels au service de l'insertion et de la formation.

La variété des activités proposées permet l'accession à une vie professionnelle et sociale, grâce à une structure et à des conditions de travail aménagées.

**En 2008, 3 nouveaux partenaires ont conventionné avec PASS:**

❖ le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né (siège à la mairie de Lachaise),

❖ l'Association Syndicale Autorisée d'Irrigation de Rioux-Martin, propriétaire de la retenue collinaire des Belettes,

❖ l'Association « Un Autre Regard en Argenton », organisatrice du marché automnal, de la randonnée du Brin d'aillet et du concert Arpeggione dans l'église de Rioux-Martin.



Travaux d'entretien de la ripisylve sur le bassin de la Tude



Jumping 2008: obstacle à l'effigie du logo de PASS, fabriqué et peint par l'association

En 2008, le cap des 10 000 heures de travail a été franchi, partagées entre les 8 salariés en insertion de l'association et leur encadrant technique. Une nouvelle accompagnatrice socio-professionnelle a été embauchée en août 2008: Géraldine Nadaud.

Les missions de l'encadrant et de l'accompagnatrice socio-professionnelle sont d'accompagner les salariés en insertion durant leur contrat d'avenir (jusqu'à 2 ans), tout en prenant en compte les besoins de travaux des 4 partenaires.

## L'ASSOCIATION ATRAIT EN 2008

**ATRAIT: attelage: initiation et perfectionnement, découverte du cheval et randonnées.**

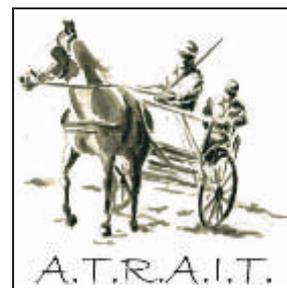
Comme chaque année, l'association s'est investie dans les manifestations communales et locales.

Tout d'abord, l'association a organisé une **journée portes ouvertes** en avril pour la fête nationale de l'attelage de loisir. Des démonstrations d'attelage ont été réalisées ainsi que des baptêmes attelés et montés. De nombreux visiteurs ont pu ainsi découvrir les locaux et les chevaux de l'association.

Suite à cette journée de nouveaux adhérents nous ont rejoints.

L'association a ensuite participé au **Jumping International** de Chalais, organisé en août par l'ASCAC. L'ATRAIT y a fait découvrir l'association grâce à un stand, à des baptêmes en calèche, et une première approche du poney. Son investissement sur le terrain du jumping a suscité les encouragements de ses organisateurs et de nombreux enfants enjoués.

Par la suite, l'association a égayé le **marché automnal de Rioux-Martin**, organisé par l'association « Un Autre Regard en Argenton », en faisant découvrir l'association et en proposant des baptêmes montés avec deux poneys. Nous avons eu un grand succès auprès des enfants qui ont récompensé allégrement leurs montures.





Ces jeunes bambins, nous les avons retrouvés lors de l'arbre de Noël de Rioux-Martin, organisé par la municipalité au mois de décembre. L'ATRAIT était de nouveau présente et a transporté le père Noël en calèche jusqu'à la mairie où des photos avec les enfants ont été prises.

Cette année, la structure de l'association ATRAIT, en partenariat avec le chantier d'insertion PASS Sud Charente et la mairie de Rioux-Martin, a été aménagée et améliorée :

- ❖ Installation de clôtures avec des isolateurs et des rubans électriques pour la sécurité des chevaux (plus de 800 € d'investissement pour l'association). Cela permet ainsi la séparation des prés en plusieurs paddocks pour accueillir de nouveaux chevaux et mieux gérer l'herbe de nos prairies.

- ❖ Aménagement des boxes: terrassement, installation de l'eau et de l'électricité.

- ❖ Déménagement d'une partie du matériel (projet 2009: déménagement des calèches).

Nous avons de nouveaux adhérents suite aux manifestations réalisés, et trois chevaux en pension (pensions pour les chevaux et poney des membres actifs de l'association).

Mais l'ATRAIT ne s'arrêtera pas là, début 2009 nous avons procédé à l'élection des membres du bureau lors de l'Assemblée Générale du 17 janvier 2009. La nouvelle présidente est Mlle Lisa Mouclier.

Puis, nous avons le projet de nous ouvrir encore plus aux collectivités et aux organismes locaux. Nous souhaitons organiser des manifestations équestres et des randonnées sur le Tour Sud Charente.

Tout en continuant les actions entreprises l'année précédente: déménagement, aménagement des locaux, accueil des chevaux...

**L'ATRAIT remercie tous ses adhérents pour leur bénévolat en 2008, l'association PASS et la Mairie de Rioux-Martin, et souhaite à vous tous santé pour 2009. Meilleurs vœux!!!**



## SAINT HUBERT CLUB CHALAISIEEN

Le Saint Hubert Club Chalaisien est une association de chasse créée en 1964 et qui comprenait 5 communes (Chalais, Rioux-Martin, Yviers, Sauvignac et Médillac), ensuite 2 autres ont intégré celle-ci (Bazac et Saint-Avit). Le groupement dispose d'une superficie d'environ 6 000 hectares regroupant 180 chasseurs .

En 2007, l'association s'est portée acquéreur de l'ancien restaurant de Rioux-Martin en location vente sur 12 ans. En effet, suite aux directives européennes sur la qualité et le suivi sanitaire de la viande de gibier, l'association a réalisé avec l'aide de chasseurs bénévoles une salle de dépouille, une chambre froide et une salle de congélation dans une partie du bâtiment. En parallèle de cela, deux chasseurs ont suivi un stage sur les analyses et le suivi sanitaires du gibier au sein de la Fédération Départementale des Chasseurs. Dans l'autre partie, une salle pouvant loger une centaine de personnes et la cuisine restent inchangées. Pour 2009, nous proposerons des après-midi ludiques ouverts aux chasseurs, parents et amis du St Hubert. Si vous êtes intéressés prendre contact au 05 45 98 06 28, les dates vous seront communiquées.

En 2005, une volière anglaise a été construite au village de Bodinot sur la commune de Rioux-Martin pour l'implantation du faisan commun (rouge) en partenariat avec la Fédération. Celui-ci est interdit de tir par arrêté préfectoral.

Comme chaque année, la société fournit les chevreuils pour le repas des aînés pour toutes les communes du St Hubert.

La société de chasse du St Hubert Club Chalaisien vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2009.

### Quelques dates à retenir :

- Loto le samedi 27 décembre 2008 à Chalais animé par Lionel
- Concours AFACCC sur lapin les samedi 3 et dimanche 4 janvier 2009
- Concours AFACCC sur lièvre et chevreuil les samedi 7 et dimanche 8 février 2009
- Chasse à courre sur chevreuil le samedi 7 mars en compagnie de 2 équipages suivie d'une soirée repas
- Banquet du Saint Hubert le dimanche 5 avril 2009
- Journée pêche à la truite le samedi 23 mai suivie d'une soirée repas
- Loto le mercredi 10 juin 2009 à Chalais animé par Lionel
- Journée déterrage en juin



Local Saint Hubert



Chambre froide



Volière anglaise



Salle de dépouille

## « UN AUTRE REGARD EN ARGENTONNE »

L'association « Un Autre Regard en Argentonne » au travers de ses diverses activités a renouvelé les animations qui sont maintenant devenues familières et recueillent à chaque fois un franc succès.

La rencontre à travers des animations en harmonie avec les richesses et traditions locales, les échanges culturels et artistiques, le respect et la mise en valeur de l'environnement, tels sont les objectifs que l'association « Un Autre Regard en Argentonne » s'est fixés depuis sa création.

Les animations proposées au cours de cette année ont de nouveau respecté ces principes de convivialité et d'authenticité, que ce soit la randonnée du brin d'aillet, le concert Arpeggione ou le marché automnal.

Nous remercions bien vivement tous les habitants qui par un prêt de matériel, une aide si minime soit-elle, apportent leur contribution à la réussite de ces manifestations. Nos remerciements s'adressent également à tous les bénévoles pour leur aide précieuse.

**L'Assemblée générale aura lieu le dimanche 15 février.  
Tous ceux qui désirent se joindre à nous y sont invités.  
L'équipe d'Un Autre Regard vous accueillera avec plaisir.**

### *Un aperçu des animations organisées en 2008*



*Randonnée du brin d'aillet*



*Les randonneurs. Préparation du casse-croûte*



*Moment de convivialité et de partage avant le concert*



*Le marché automnal*

## **C** E QUI CHANGE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2009 (source : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))

### ❖ Prestations familiales et sociales

La base mensuelle du calcul des allocations familiales (Bmaf) est revalorisée au 1<sup>er</sup> janvier de 3%. À cette même date, le revenu minimum d'insertion (RMI) augmente de 1,5% passant à 454,63 euros pour 1 personne seule sans enfant.

### ❖ Livret A

À compter du 1<sup>er</sup> janvier, le livret A doit être disponible dans toutes les banques qui souhaitent proposer ce produit à leurs clients, sa distribution étant aujourd'hui réservée à la banque postale, aux caisses d'épargne et au crédit mutuel (via le livret bleu, produit similaire au livret A).

### ❖ Diagnostic de sécurité électrique

À partir du 1<sup>er</sup> janvier en cas de vente de logement, il est nécessaire que le vendeur fournisse à l'acquéreur un état relatif à l'installation intérieure d'électricité si celle-ci a plus de 15 ans.

### ❖ Crédit d'impôt sur les logements écologiques

Les acquéreurs de logements neufs à basse consommation énergétique peuvent désormais bénéficier d'un crédit d'impôt de 40% sur les intérêts payés pendant 7 ans.

### ❖ « Eco-pastille » pour les véhicules les plus polluants

Un malus annuel (« éco-pastille ») égal à 160 euros pour les véhicules émettant plus de 250 grammes de CO<sub>2</sub> par kilomètre doit être mis en place. Cette « éco-pastille » annuelle concerne les véhicules acquis et immatriculés pour la première fois en France à compter du 1<sup>er</sup> janvier.

### ❖ Prime-transport

Une aide directe au transport se substituant au chèque transport est instaurée tant pour les salariés utilisant les transports collectifs que pour les salariés utilisant leur véhicule personnel.

### ❖ Formation pour les motocyclettes légères

Les conducteurs titulaires depuis au moins 2 ans du permis de conduire de catégorie B obtenu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 doivent suivre une formation pratique de 3 heures pour pouvoir être autorisés à conduire, sur le territoire national, une motocyclette légère (cylindrée de 125 cm<sup>3</sup> au plus).

### ❖ Tarifs des courses de taxis

Le prix d'une course de taxi est déterminé notamment par la prise en charge (somme forfaitaire qui apparaît au compteur au début de la course), le tarif kilométrique (variable selon qu'il s'agisse du jour ou de la nuit, etc.), le tarif d'attente ou de marche lente (qui se substitue au tarif kilométrique en cas d'embouteillage ou d'arrêt du véhicule)...

### ❖ Tarifs des passeports

Dès le 1<sup>er</sup> janvier, le tarif du droit de timbre du passeport délivré à un majeur est désormais de 89 euros (contre 60 euros auparavant). Pour un mineur de 15-18 ans, il est fixé à 45 euros et, pour un mineur de moins de 15 ans, à 20 euros. Ces tarifs s'appliquent si les photographies ont été réalisées en mairie par le biais de la station d'acquisition des demandes de passeports biométriques. Dans le cas contraire, lorsque le demandeur doit apporter des photographies « papier », les montants demandés sont respectivement de 88, 44 et 19 euros.

### ❖ Protection juridique des majeurs

La réforme des tutelles qui entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier propose la création d'un mandat de protection future qui doit permettre à toute personne de désigner à l'avance un tiers de confiance pour la représenter en cas d'incapacité future.

### ❖ Déclaration des puits pour un usage domestique de l'eau

Une déclaration des dispositifs de prélèvement et de contrôle concernant les puits ou forages, réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau, devient obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier. Cette obligation s'applique également aux dispositifs de contrôle des installations privatives de distribution d'eau.

## **A** DMR

Une nouvelle organisation se met en place dans tout le département. Le Pays Sud Charente est le premier à subir ce regroupement. Les cantons d'Aubeterre, Baignes, Blanzac, Brossac, Chalais, Montmoreau sont rattachés à la Maison de pays à Barbezieux.



## **A** IDE À LA CUVE – FIOUL

Pour compenser les effets de la hausse du prix du pétrole, une aide à la cuve est accordée en 2008 aux ménages non imposables qui se chauffent au fioul.

Cette aide concerne les achats de fioul pour le chauffage de la résidence principale.

Cette aide exceptionnelle de 150 € est réservée aux ménages non imposables ayant été livrés en fioul entre le 10 novembre 2007 et le 31 janvier 2008.

Pour en bénéficier, les ménages doivent faire parvenir avant le 30 juin 2009 aux trésoreries (Trésorerie de Chalais) :

- un formulaire à télécharger sur le site de la Préfecture ou à retirer auprès du Trésor public ou de la Mairie,
- un avis de non-imposition délivré par l'administration fiscale,
- pour les logements individuels, une copie de la facture justifiant de l'achat ou de la livraison de fioul domestique, d'un montant minimum de 150 euros, établie au cours de la période comprise d'imposition entre le 10 novembre 2007 et le 31 janvier 2008,
- pour les logements collectifs, un certificat du bailleur attestant du mode de chauffage au fioul.

## I INSTALLATION DE NOUVEAUX BACS POUBELLES À BODINOT

Suite à la demande d'habitants du hameau de « Bodinot », deux nouveaux bacs poubelles en bois ont été installés au carrefour de la route de Médillac.

Ces deux bacs en bois sont prévus pour accueillir les sacs jaunes (déchets recyclables) et les sacs noirs (déchets ménagers) des habitants des hameaux de Bodinot et des Landes.

Ces bacs poubelles sont construits à l'initiative du comité de pilotage Agenda 21 de la commune, par le chantier d'insertion PASS Sud Charente, en bois de châtaigner provenant des forêts communales.

L'utilisation de ces bacs n'est pas obligatoire, leur utilisation se fait sur la base du volontariat. Toutefois, c'est un réflexe de citoyenneté qui permettra de limiter les détériorations des voies communales, provoquées, entre autres, par le passage répété des camions de ramassage.



## L LES NUMÉROS IMPORTANTS

- ❖ SAMU : 15
- ❖ Pompiers : 18
- ❖ Gendarmerie : 17  
Chalais : 05 45 98 10 09
- ❖ AGUR (Service des eaux) :  
Service urgence : 0 820 07 36 17
- ❖ EDF/GDF – Service en Charente :  
Accueil clientèle : 0 810 080 333  
En cas d'urgence et de dépannage 24 h/24 :  
0 810 333 016
- ❖ Déchetterie de Chalais : 05 45 98 46 91

## ÉTAT CIVIL

### Naissances :

- ◆ Eva, Linda NAVAILLES le 6 juin 2008

### Mariages : Néant

### Décès :

- ◆ Max, Régis GUIBERT le 7 mars 2008
- ◆ Guy BOURNAC le 25 mai 2008
- ◆ Henriette LAURENT, veuve de Alcide Elisée BOURNAC, le 19 juin 2008
- ◆ Francine BERTEAU, épouse de Patrick AFFERTON, le 29 novembre 2008
- ◆ Yves LAPORTE le 8 décembre 2008

## N NOUVEAUX ARRIVANTS

Nous souhaitons la bienvenue à toutes les personnes nouvellement arrivées sur la commune. Un livret d'accueil est disponible à la mairie (versions française et anglaise). Vous trouverez à l'intérieur des informations générales sur notre commune, les services (vie quotidienne, santé...), les artisans, entreprises, les producteurs, les associations communales et les manifestations à venir.

## A ATTENTION AUX FEUX...

Rappelons qu'il est interdit de faire brûler des matières plastiques, pneus, bidons, etc. Pour les feux de broussailles (branches, feuilles), une autorisation doit être demandée en mairie.

## ... ET AUX FUITES

Pensez à vérifier régulièrement que votre installation d'eau ne présente pas de fuite. Si votre compteur d'eau affiche une consommation anormale, contactez la société Agur, 0820.07.36.17.

## O UVERTURE DE LA MAIRIE

La mairie de Rioux-Martin est ouverte le mardi, le jeudi et le vendredi, de 9 h à 12 h. Téléphone 05.45.98.19.04, fax 05.45.98.21.08.  
adresse mail : rioux-martin@efrance.com  
site internet : www.riouxmartin.monclocher.fr

Directeur de la publication : le maire, Denis Giorgessi

Impression : Le vent se lève... (Rioux-Martin)